



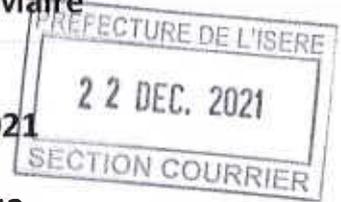
ISERE

38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 décembre 2021

DELIBERATION N° 2021/053



L'an deux mille vingt et un, le 20 décembre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 15 décembre 2021, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Jacques HAIRABEDIAN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 18
Nombre de conseillers votants : 18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2021

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25/10/2021. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021/053 : CESSION DE 50 % DU CAPITAL DETENU PAR LA COMMUNE DE NOYAREY AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "ISERE AMENAGEMENT"

Madame **Nathalie GOIX**, Rapporteure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-5 ;

VU les articles L. 228-23 et L.228-24 du code de commerce ;

VU les statuts de la société publique locale (SPL) "ISÈRE Aménagement" ;

VU le courrier en date du 15 mai 2020 dans lequel le Président-Directeur-Général d'ISÈRE Aménagement a sollicité la Commune actionnaire de la société, pour céder la moitié de nos 60 actions, afin de permettre l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire ;

VU l'article 14 des statuts d'ISÈRE Aménagement, qui précise que ces cessions sont soumises à l'agrément du Conseil d'administration ;

Ce nouvel actionnaire est la Commune de Saint-Jean-de-Bournay ;

CONSIDERANT que cette opération ne modifiera en rien la représentativité de la Commune dans l'assemblée spéciale des actionnaires non-directement représentés au Conseil d'administration ;

CONSIDERANT que cette cession a été soumise à l'agrément du Conseil d'administration d'ISÈRE Aménagement qui s'est réuni le 28 septembre 2021 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter la cession de 30 actions que la commune détient (soit 50 % de ses parts), d'une valeur nominale de 100 €, soit 3 000 €, à la Commune de Saint-Jean-de-Bournay ;

- D'autoriser le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout document relatif à cette opération, notamment l'acte de cession correspondant ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la cession de 30 actions que la commune détient (soit 50 % de ses parts), d'une valeur nominale de 100 €, soit 3 000 €, à la Commune de Saint-Jean-de-Bournay, et **AUTORISE** le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout document relatif à cette opération, notamment l'acte de cession correspondant.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 22/12/2021

Reçu en préfecture le : 22/12/2021

Exécutoire le : 22/12/2021

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 22 décembre 2021

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA

